

Département de
Loire-Atlantique
Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,
Le quinze novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, MORVAN, GUINCHE, BEAUREPAIRE, ALLANIC, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT et FRAUX.

Date de convocation

9 novembre 2023

A l'exception de : Madame CHUPIN et Madame MANENT.
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Date du
Conseil Municipal

15 NOVEMBRE 2023

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame DESSAUVAGES est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 29

Votants ----- 31

3/ SPL SOCIETE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION NAZAIRIENNE (STRAN) – RAPPORT D'ACTIVITE 2022 – APPROBATION

RAPPORTEUR : Madame MARTIN, adjointe au Maire

EXPOSE :

La SAEM STRAN (Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne) a été créée en 1984. Elle a été transformée en Société Publique Locale en 2011. La Commune de Pornichet y participe en qualité d'actionnaire à hauteur de 0,50 % du capital, aux côtés des autres actionnaires que sont les 9 autres Communes de l'agglomération d'une part, la Ville de Saint-Nazaire, Cap Atlantique et la CARENE d'autre part. En effet, une modification d'actionnariat a été réalisée en 2022 avec l'entrée de Cap Atlantique au capital de la STRAN via la cession d'actions par la CARENE afin de déployer la prestation Velyceo à l'ouest du territoire.

La STRAN assure historiquement l'exploitation du réseau de transport public de l'agglomération. Le contrat actuel de prestation de service a pris effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de huit années. La STRAN assure également la commercialisation et l'exploitation des services de location de vélos ainsi que la gestion d'équipements de stationnement.

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales actionnaires, après un débat, se prononcent sur le rapport qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

Le rapport d'activité 2022 de la SPL STRAN a été adressé aux élus avec la convocation 5 jours francs avant la séance.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité de la SPL STRAN pour l'année 2022.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

20 NOV. 2023

Publié le :

20 NOV. 2023

Certifié exact,
Le Maire,



Jean-Claude
PELLETEUR

DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1524-5,
 ⇒ Vu la délibération du Conseil Municipal n°11.06.11 en date du 27 juin 2011 approuvant la prise de participation de la Ville de Pornichet au capital de la SPL STRAN,
 ⇒ Vu le rapport d'activité pour l'exercice 2022 ci-annexé,
 ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 8 novembre 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, par 25 votes pour, 4 contre (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT) et 2 abstentions (Madame FRAUX et Monsieur BELLIOU),

- Approuve le rapport d'activité de la SPL STRAN pour l'année 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,



Nicole DESSAUVAGES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DELIB_23_11_03
Objet :	3. SPL Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne (STRAN) – Rapport
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-11-15 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.7 - SEM SPL SPLA comptes annuels rapports d'activité
Identifiant unique :	044-214401325-20231115-DELIB_23_11_03-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20231115-DELIB_23_11_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 3_STRAN_rapport 2022.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231115-DELIB_23_11_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	122.5 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 3. Annexe DCM 3.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20231115-DELIB_23_11_03-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	17.9 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 novembre 2023 à 14h28min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 novembre 2023 à 14h29min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	20 novembre 2023 à 14h35min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	20 novembre 2023 à 14h35min33s	Reçu par le MI le 2023-11-20